

71 conseillers en exercice

À l'ouverture de la séance :

71 Conseillers communautaires présents : BACCAM Marguerite - BADIN Pascale - BEDIR Benedicte - BELAIDI Rosa - BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella - BESSONNAT Maryline - BETON Christian - BIDARD Pascale - BLOND Priscilla - BLONDIN Sebastien - BONIN Magali - BONNARD Bruno - BORGHI Roland - BORNE André - BOUIN Emmanuelle - BOUISSET Sandrine - BRUN Anh - CACALY Alexandre - CANETTO Romain - CASSE Hervé - CHAUMONT-PUILLET Anne - CHIBOUB Salima - CHRIQUI Vincent - CONTAMIN Angélique - CROS Aurore - CRYONNET Jean-Claude - CUKROWSKI Audrey - DAMATO Emmanuel - DELAERE Martine - DI SANTO Laurent - DOUILLET Alain - DURAND Fabien - FEMMELAT Cécile - FROMENTOUX Cyril - GAGET Julien - GAGET Mathieu - GARNIER Anne - GARNIER Marie-Laure - GAUDE Daniel - GIRARD Céline - GIRARD Jean-Pierre - GIRARD Sophie - GOURRIBON Mireille - GUETAT Christian - GUSTO Nadiège - JOURNET Christian - JULLIEN Emilie - KHETTAB Houria - LAVILLE Christophe - LEGAY-BELLOD Gael - LEPRETRE Aurelien - MACLE Sylvain - MAILLET Dorian - MALATRAY Arnaud - MARECAL Aurelie - MARION Cyril - MARION Didier - MILLARDET Lionel - MILLAT Noel - NICOLE-WILLIAMS Patrick - OCCO Freedolyn - PAPADOPULO Jean - PIERRET Julia - PILAN-THEVENIN Caroline - POLSINELLI Robert - PRADELLE Sandrine - PRUVOST Vo Huyen Trang - RABUEL Guy - REALPE HOFFSESS Ana - REYMOND Nicolas - SADIN Christine - SAGIROGLU Aicha - SALMON Jean-Noël - SCHULZ Éric - TISSERAND Olivier - TOROSSIAN Hortense - VASCHALDE David - VERDIER Carole - WAJDA Daniel - WARGNIER Severine - ZWERENZ Marek

0 Conseiller communautaire absent ayant donné pouvoir

0 Conseiller communautaire absent

Secrétaire de séance : MARECAL Aurélie

En préambule, Jean PAPADOPULO accueille, en tant que Président sortant, le nouveau Conseil Communautaire. Ce dernier étant valablement installé, il cède sa place au doyen d'âge, Daniel GAUDE, qui présidera la séance. Il remercie par ailleurs l'ensemble des services pour leur investissement, au regard de leur gestion d'un nombre significatif de formalités.

Daniel GAUDE se présente au nouveau Conseil Communautaire. Il se déclare honoré, en sa qualité de doyen de l'assemblée, de prendre la parole à la présente séance, qui marque un moment important pour la communauté d'agglomération. Le territoire de la CAPI, riche de ses communes, de ses habitants, de ses initiatives, avance grâce à l'engagement collectif de chacun et chacune. La volonté commune demeure de poursuivre le développement et le rayonnement de la CAPI. Daniel GAUDE formule le vœu que le présent mandat se déroule dans un état d'esprit constructif, empreint de sérénité, de solidarité, de respect des uns et des autres au service du territoire de la CAPI et de ses habitants. Il souligne qu'un élu doit voir loin, mais également et surtout regarder de près les activités du quotidien.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Daniel GAUDE fait remarquer que le Président sortant, Jean PAPADOPULO, a constaté la présence des 71 conseillères et conseillers en exercice. Le quorum est atteint. La secrétaire de séance désignée est madame Aurélie MARECAL. Daniel rappelle les règles de fonctionnement de l'assemblée :

- Les téléphones portables doivent être éteints, ou à minima être mis en mode silencieux ;
- Les conversations téléphoniques doivent se tenir à l'extérieur de la salle où se tient la réunion du Conseil Communautaire ;
- Dans le cas d'une sortie de la salle, y compris momentanée, la personne est déclarée absente. Elle doit donc donner un pouvoir avant de quitter la salle si elle souhaite que son vote soit pris en compte ;
- Les prises de parole des conseillers communautaires ne devront pas excéder 10 minutes ;
- Chaque élu prenant la parole est invité à donner son nom et sa commune d'appartenance, préalablement à son intervention ;
- Les élus sont invités à ne pas stationner dans les allées ;

Il rappelle qu'il convient de désigner deux assesseurs pour constituer le bureau de vote. Il propose ainsi madame Christine SADIN, maire de Satolas-et-Bonce, et monsieur Julien GAGET, élu de Villefontaine. Le vote est effectué par boîtier électronique. En effet, le règlement intérieur des instances de la communauté d'agglomération autorise, à son article 25, le Président de séance à recourir au vote électronique. Par ailleurs, ce règlement intérieur, approuvé lors du précédent mandat, demeure en vigueur jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement par l'assemblée, dans un délai de 6 mois à compter du 21 avril 2026. Un exemplaire du règlement intérieur est à la disposition des élus. Daniel GAUDE cède la parole à Laurent LUGNIER, représentant du prestataire pour le vote électronique.

Laurent LUGNIER précise que chaque boîtier de vote comporte un numéro. Il invite les élus à allumer leur boîtier. S'il s'avère qu'un boîtier de vote électronique est défectueux, l'élu concerné le fait savoir immédiatement afin qu'un autre boîtier lui soit attribué. Le temps restant pour le vote et le nombre de votants sont affichés en direct sur l'écran de projection de la salle. Durant le vote, est affiché à l'écran de la salle l'état de chaque boîtier de vote. Un vote de test est effectué, de type électif, en l'occurrence le choix d'une couleur préférée parmi plusieurs couleurs. Outre la possibilité de voter pour le candidat de leur choix, les électeurs peuvent :

- Ne pas prendre part au vote. Un numéro est associé au refus de prendre part au vote ;
- Voter blanc. Un numéro est associé au vote blanc et sera affiché sur l'écran de projection de la salle ;
- Voter pour un autre élu que ceux candidats, le numéro de chaque membre du conseil communautaire ayant été distribué à chaque votant ;
- Voter « nul » en saisissant tout numéro non affecté.

À la fin du temps du vote, le vote est clos. Si la majorité n'est pas atteinte, un 2^e puis 3^e tour est organisé selon le même déroulement. Lorsque toutes les élections ont eu lieu, il convient de restituer les boîtiers de vote.

Daniel GAUDE rappelle les modalités de l'élection du Président ou de la Présidente. Les déclarations de candidature aux fonctions de Président n'étant pas obligatoires, tout conseiller communautaire peut porter sa candidature au plus tard avant l'ouverture de chaque tour de scrutin. Concernant le mode de scrutin, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le scrutin peut se dérouler en 3 tours maximum :

- 1^{er} tour : pour être élu Président, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés, sinon un deuxième tour est nécessaire ;
- 2^e tour : à nouveau, la majorité absolue des suffrages exprimés est exigée pour être élu, sinon un troisième tour est nécessaire ;
- 3^e tour : la majorité relative des suffrages exprimés suffit pour être élu. Le candidat arrivé en tête est élu Président. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Les règles de calcul des suffrages sont les suivantes :

- Suffrages exprimés : les bulletins blancs et nuls ne sont pas pris en compte ;
- Majorité absolue : plus de la moitié des votes exprimés ;
- Majorité relative : plus de voix que n'en ont obtenues les autres candidats.

Daniel GAUDE procède à l'appel des candidatures. Les candidats peuvent venir à la tribune, afin de présenter leur candidature. En cas de candidats multiples, les prises de parole s'effectueront dans l'ordre alphabétique du nom des candidats. Il s'enquiert par ailleurs d'éventuelles prises de paroles de conseillers non-candidats.

Jean PAPADOPULO se déclare seul candidat à la présidence de la CAPI.

Jean PAPADOPULO présente sa profession de foi à l'assemblée :

« Mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, chers collègues,

En 2020, lorsque vous m'avez fait confiance pour la seconde fois, nous avons fait un pari : réussir grâce à notre unité. Un pari exigeant, dans un territoire de 22 communes riche de ses différences, structuré autour de trois grands pôles d'équilibre. Ce pari, nous l'avons tenu. Nous l'avons tenu pour la seule raison qui fonde notre engagement politique : servir ceux qui nous ont fait confiance. Et je tiens à souligner cela, notre légitimité démocratique nous oblige à répondre aux attentes des habitants. En six ans, nous avons transformé notre intercommunalité. Nous l'avons changée, malgré les faiblesses de chacun et grâce aux forces de tous. Nous avons appris à travailler ensemble, à décider ensemble, à agir ensemble, avec une rigueur budgétaire dont nous n'avons jamais dérogé. Nous avons renforcé les services de proximité, soutenu l'économie locale, construit un avenir plus solidaire pour tous. En somme, nous avons développé un territoire tout en l'équilibrant, en l'ouvrant sur les autres, et en préparant son avenir. Il reste beaucoup à faire, rien n'est jamais abouti. Rassurons-nous. Les transformations économiques, la transition écologique, les attentes croissantes des habitants en matière de service public nous imposent d'agir avec lucidité et ambition.

Dans chacune de nos mairies, nous avons été élus par des habitants dont les préoccupations sont légitimes. Légitime parce qu'elles sont

parfois abandonnées par un système politique qui n'est plus conscient de réelles attentes des populations, par un État qui ne s'occupe plus assez des sujets qui sont les siens et qui font le contrat social. Mes chers collègues, nous avons devant nous 6 ou 7 années pour répondre à ces attentes, trop longtemps ignorées, pour continuer à moderniser notre territoire et préparer l'avenir de nos enfants.

Ce mandat qui s'ouvre devra être celui de trois priorités :

- Consacrer la liberté, l'autonomie, d'habiter, de travailler, de se déplacer, de vivre. Pour cela, nous devons garantir un cadre de vie apaisé et dynamique, en continuant d'aménager nos voiries, nos gares, en développant le tissu économique qui fait notre force, et en offrant de la visibilité à l'ensemble des acteurs qui veulent s'implanter sur notre territoire ;
- Investir le champ du numérique et de l'intelligence artificielle, afin de proposer des services innovants, de qualité, afin de coller au plus proche des attentes des usagers et de pouvoir agir sur leur pouvoir d'achat ;
- Les électeurs, unanimement et sur tout le territoire, ont été très clairs sur deux sujets : la santé et la sécurité. Nous devons garantir un accès de soin partout sans faire des kilomètres pour trouver un médecin. C'est pourquoi nous réfléchissons à la création de maisons de santé intercommunales pour contribuer notamment à désengorger les services d'urgence, qui sont victimes de fermeture à l'hôpital de Bourgoin-Jallieu. Pour la sécurité, dans le cadre de nos compétences, nous renforcerons toutes les actions pour dissuader, protéger, partout où nous le pourrons.

La CAPI doit rester un territoire attractif, où l'on vit bien, où les services publics sont accessibles, où chaque commune, petite ou grande, trouve sa place, trouve son équilibre. Pour mener à bien ces défis, nous devons engager ensemble des investissements structurants qui soutiendront l'économie et en apportant des solutions dans les domaines de la transition écologique, du numérique, de l'intelligence artificielle, de la gestion de l'eau, des aménagements, des équipements publics, des voiries. En fait, tout ce que l'on fait déjà, mais en suivant au plus près le progrès technologique en la matière. Cela passe par la volonté de permettre un territoire expérimental grandeur nature, pour explorer la vitalité des solutions nouvelles et, dans un second temps, leur maturité collective. Rien de tout cela ne sera possible sans le respect, la confiance et l'engagement de chacun. Notre assemblée est diverse et cette diversité est une richesse, car elle reflète la vitalité démocratique de notre territoire.

Notre gouvernance, grâce à un collectif fort, soutenu par un dialogue nourri, se réalise dans un travail utile aux Capisérois. La vie de la CAPI ne se résume pas à ce qui se dit ici, dans cet auditorium, même si tous nos projets commencent ici. C'est un territoire de vie, un territoire où l'on travaille, où l'on élève ses enfants, un territoire d'histoire et de transmission. Elle n'a de sens que si elle est utile à tous ses habitants, jeunes et âgés, à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au Sud, qu'ils vivent en centre-ville ou dans des communes beaucoup plus rurales ou dans des petits villages. Nous devons porter une attention à chacun.

Notre ambition est d'être à la hauteur de celles et ceux que nous représentons, pour faire de ce territoire la capitale du Nord-Isère, un territoire qui avance, qui protège et qui prépare l'avenir. Dans mon discours des vœux, il y a quelques mois, je vous disais que l'ambition et la passion pour l'action publique étaient des valeurs-phares que nous devons porter en chacun de nous, et qu'il nous fallait incarner. C'est pour l'ensemble de ces raisons, et d'autres, que je vous propose ma candidature pour ce nouveau mandat, avec ambition, responsabilité et passion. Je vous remercie de m'avoir écouté. »

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat, associé au numéro 56, et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Daniel GAUDE fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 4 ;
- Votants : 67 ;
- Blancs : 1 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 66.

La majorité absolue étant à 34, monsieur Jean PAPADOPULO est élu Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO remercie l'assemblée de renouveler sa confiance, accordée pour une troisième fois, pour mener collectivement plusieurs projets. Il dit savoir par ailleurs que cette confiance ne constitue pas un aboutissement, mais qu'elle est une marque d'engagement et une responsabilité. Elle oblige à poursuivre le travail entrepris au service de l'intérêt collectif et des valeurs qui font l'unité de la CAPI. Les projets du mandat qui s'ouvre incluent notamment l'ouverture de maisons de santé, la protection des personnes et des biens, mais également de favoriser l'épanouissement pour le travail, les loisirs, le sport, sur un territoire interconnecté et ouvert sur le monde. L'engagement commun traduira ces idées à travers un projet de territoire complet, progressiste, utile, équilibré et ambitieux pour tous les Capisérois. En effet, l'ensemble des 22 communes ont leur place au sein de la CAPI. Pour ce nouveau mandat, Jean PAPADOPULO dit souhaiter que la gouvernance reste fidèle à ce qui a fait la force de l'intercommunalité, en l'occurrence le dialogue et le respect de l'équilibre territorial. Il dit savoir qu'il peut compter sur les élus pour poursuivre le travail engagé depuis désormais 12 années. Il remercie chaleureusement les conseillers communautaires de l'avoir reconduit à la présidence de la CAPI et de démontrer leur engagement à poursuivre une aventure collective.

26 04 21 0074 FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Jean PAPADOPULO rappelle que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par la loi. Le conseil communautaire étant composé de 71 membres, il propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15.

Approuvé à l'unanimité

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Jean PAPADOPULO souligne que, par la délibération précédente, le conseil communautaire a fixé le nombre de Vice-Présidents. Il convient maintenant de procéder à l'élection de chacun d'entre eux. Il propose, pour le premier Vice-Président, le candidat suivant : Vincent CHRIQUI, maire de Bourgoin-Jallieu. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Vincent CHRIQUI est seul candidat au poste de 1^{er} Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 8 ;
- Votants : 63 ;
- Blancs : 4 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 59.

La majorité absolue étant à 30, Vincent CHRIQUI est élu 1^{er} Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 2^e Vice-Président, le candidat suivant : Patrick NICOLE-WILLIAMS, maire de Villefontaine. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Patrick NICOLE-WILLIAMS est seul candidat au poste de 2^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 5 ;
- Votants : 66 ;
- Blancs : 1 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 65.

La majorité absolue étant à 33, Patrick NICOLE-WILLIAMS est élu 2^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 3^e Vice-Président, le candidat suivant : Cyril MARION. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Cyril MARION est seul candidat au poste de 3^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 4 ;
- Votants : 67 ;
- Blancs : 1 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 66.

La majorité absolue étant à 34, Cyril MARION est élu 3^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 4^e Vice-Président, le candidat suivant : Emmanuel DAMATO. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Emmanuel DAMATO est seul candidat au poste de 4^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 6 ;
- Votants : 65 ;
- Blancs : 3 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 62.

La majorité absolue étant à 32, Emmanuel DAMATO est élu 4^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 5^e Vice-Président, le candidat suivant : Mathieu GAGET. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Mathieu GAGET est seul candidat au poste de 5^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 5 ;
- Votants : 66 ;
- Blancs : 3 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 63.

La majorité absolue étant à 32, Mathieu GAGET est élu 5^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 6^e Vice-Président, le candidat suivant : Guy RABUEL. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Guy RABUEL est seul candidat au poste de 6^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 10 ;
- Votants : 61 ;
- Blancs : 5 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 56.

La majorité absolue étant à 29, Guy RABUEL est élu 6^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 7^e Vice-Président, le candidat suivant : Fabien DURAND. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Fabien DURAND est seul candidat au poste de 7^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 5 ;
- Votants : 66 ;
- Blancs : 3 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 63.

La majorité absolue étant à 32, Fabien DURAND est élu 7^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 8^e Vice-Président, la candidate suivante : Christine SADIN. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Christine SADIN est seule candidate au poste de 8^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 6 ;
- Votants : 65 ;
- Blancs : 3 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 62.

La majorité absolue étant à 32, Christine SADIN est élue 8^e Vice-Présidente de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 9^e Vice-Président, le candidat suivant : Christian BETON. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature

supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Christian BETON est seul candidat au poste de 9^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 7 ;
- Votants : 64 ;
- Blancs : 1 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 63.

La majorité absolue étant à 32, Christian BETON est élu 9^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 10^e Vice-Président, le candidat suivant : Olivier TISSERAND. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Olivier TISSERAND est seul candidat au poste de 10^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 6 ;
- Votants : 65 ;
- Blancs : 4 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 61.

La majorité absolue étant à 31, Olivier TISSERAND est élu 10^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 11^e Vice-Président, le candidat suivant : Jean-Pierre GIRARD. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Jean-Pierre GIRARD est seul candidat au poste de 11^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 4 ;
- Votants : 67 ;
- Blancs : 5 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 62.

La majorité absolue étant à 32, Jean-Pierre GIRARD est élu 11^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 12^e Vice-Président, le candidat suivant : Aurélien LEPRETRE. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Aurélien LEPRETRE est seul candidat au poste de 12^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 11 ;
- Votants : 60 ;
- Blancs : 12 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 48.

La majorité absolue étant à 25, Aurélien LEPRETRE est élu 12^e Vice-Président de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 13^e Vice-Président, la candidate suivante : Nadiège GUSTO. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Nadiège GUSTO est seule candidate au poste de 13^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 7 ;
- Votants : 64 ;
- Blancs : 3 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 61.

La majorité absolue étant à 31, Nadiège GUSTO est élue 13^e Vice-Présidente de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 14^e Vice-Président, la candidate suivante : Priscilla BLOND. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Priscilla BLOND est seule candidate au poste de 14^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 8 ;
- Votants : 63 ;
- Blancs : 4 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 59.

La majorité absolue étant à 30, Priscilla BLOND est élue 14^e Vice-Présidente de la CAPI.

Jean PAPADOPULO propose, pour le 15^e Vice-Président, la candidate suivante : Anne CHAUMONT-PUILLET. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Anne CHAUMONT-PUILLET est seule candidate au poste de 15^e Vice-Président.

Laurent LUGNIER constate la présence d'un seul candidat et ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 9 ;
- Votants : 62 ;
- Blancs : 1 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 61.

La majorité absolue étant à 31, Anne CHAUMONT-PUILLET est élue 15^e Vice-Présidente de la CAPI.

26 04 21 0075 FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jean PAPADOPULO rappelle que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le bureau peut recevoir des délégations et doit rendre compte des décisions au conseil suivant. Il appartient à la nouvelle assemblée délibérante, sur proposition de son Président, de fixer la composition du bureau communautaire, c'est-à-dire de définir :

- Le nombre et le nom des Vice-Présidents précédemment élus qui en seront membres ;
- Le cas échéant, le nombre de conseillers communautaires non-Vice-Présidents qui en seront membres et qui devront alors être élus nominativement.

Il propose un Bureau composé des 15 Vice-Présidents précédemment élus, ainsi que de 10 conseillers communautaires délégués complémentaires.

Approuvé à l'unanimité

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU AUTRES QUE LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, la candidate suivante : Pascale BADIN. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 4 ;
- Votants : 67 ;
- Blancs : 2 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 65.

La majorité absolue étant à 33, Pascale BADIN est élue membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, le candidat suivant : Dominique BERGER. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 7 ;
- Votants : 64 ;
- Blancs : 2 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 62.

La majorité absolue étant à 32, Dominique BERGER est élu membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, le candidat suivant : Daniel GAUDE. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 8 ;
- Votants : 63 ;
- Blancs : 2 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 61.

La majorité absolue étant à 31, Daniel GAUDE est élu membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, le candidat suivant : Cyril FROMENTOUX. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 8 ;
- Votants : 63 ;
- Blancs : 3 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 60.

La majorité absolue étant à 31, Cyril FROMENTOUX est élu membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, le candidat suivant : Lionel MILLARDET. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 8 ;
- Votants : 63 ;
- Blancs : 3 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 60.

La majorité absolue étant à 31, Lionel MILLARDET est élu membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, le candidat suivant : Daniel WAJDA. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 10 ;
- Votants : 61 ;
- Blancs : 0 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 61.

La majorité absolue étant à 31, Daniel WAJDA est élu membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, le candidat suivant : Hervé CASSE. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 9 ;
- Votants : 62 ;
- Blancs : 2 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 60.

La majorité absolue étant à 31, Hervé CASSE est élu membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, le candidat suivant : Nicolas REYMOND. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 9 ;
- Votants : 62 ;
- Blancs : 2 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 60.

La majorité absolue étant à 31, Nicolas REYMOND est élu membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, la candidate suivante : Emmanuelle BOUIN. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 7 ;
- Votants : 64 ;
- Blancs : 3 ;
- Nuls : 1 ;
- Suffrages exprimés : 60.

La majorité absolue étant à 31, Emmanuelle BOUIN est élue membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO propose, en membre du Bureau, le candidat suivant : Bruno BONNARD. Il s'enquiert d'une éventuelle candidature supplémentaire.

En l'absence d'une candidature supplémentaire, Laurent LUGNIER ouvre le vote.

À la clôture des votes, Jean PAPADOPULO fait lecture des résultats :

- Présents : 71 ;
- Abstentions : 10 ;
- Votants : 61 ;
- Blancs : 3 ;
- Nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 58.

La majorité absolue étant à 30, Bruno BONNARD est élu membre du Bureau.

Jean PAPADOPULO fait lecture de la charte de l'élu local.

26 04 21 0076 CRÉATION DE 5 POSTES DE COLLABORATEURS DE CABINET

Jean PAPADOPULO fait savoir que l'autorité territoriale a la possibilité de recruter un ou plusieurs collaborateurs qui lui sont directement rattachés. La mission de ces collaborateurs est attachée au mandat de l'élu qu'ils conseillent et, de ce fait, prend fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui les a recrutés. Il s'ensuit que les collaborateurs de Cabinet recrutés lors du précédent mandat voient leur contrat s'achever le jour de l'installation de la nouvelle assemblée. Cette possibilité de recrutement est donc à renouveler.

Jean PAPADOPULO propose la création de 5 postes de collaborateurs de cabinet.

Approuvé à l'unanimité

26 04 21 0077 DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Jean PAPADOPULO fait savoir que le code général des collectivités territoriales octroie au conseil communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au Bureau dans son ensemble.

Jean PAPADOPULO propose l'octroi des délégations pour pouvoir agir en cas d'urgence, dans l'attente que les délégations soient pourvues, en l'occurrence pour intenter, au nom de la CAPI, les actions en justice ou défendre la CAPI dans les actions intentées contre elle, ou intervenir, au nom de la CAPI, dans les conditions suivantes :

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ;
- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant en demande ou en défense de faire valoir les intérêts de la communauté d'agglomération ;
- Dépôt de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la communauté d'agglomération ;
- Homologation juridictionnelle des transactions lorsque celles-ci mettent fin à une procédure en cours.

Ces délégations incluent également la possibilité, en matière de commande publique, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque le montant hors taxe du marché est inférieur à 200 000 euros et que les crédits sont inscrits au budget.

Approuvé à l'unanimité

26 04 21 0078 MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Jean PAPADOPULO rappelle que les contrats administratifs conclus à titre onéreux entre les collectivités et un fournisseur ou un prestataire pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services doivent répondre à un certain nombre de critères. La commission d'appel d'offres est un organe collégial, composé de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de 5 suppléants. Il appartient à la nouvelle assemblée délibérante, sur proposition de son Président, de se prononcer sur les conditions de dépôt des listes de candidatures à la commission d'appel d'offres, sachant que :

- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La date limite de dépôt des listes est fixée au 28 avril 2026, à 12 heures.

Approuvé à l'unanimité

26 04 21 0079 MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS À LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Jean PAPADOPULO souligne que toute intercommunalité doit disposer d'une commission de délégation de service public, qui examine l'ensemble des dossiers en relation avec les usagers. Elle est composée du Président, de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de 5 suppléants. Les conditions sont identiques à celles pour la commission d'appel d'offres.

La date limite de dépôt des listes est fixée au 28 avril 2026, à 12 heures.

Approuvé à l'unanimité

Jean PAPADOPULO informe l'assemblée que le prochain Conseil Communautaire, qui déterminera l'ensemble des 250 personnes qui siégeront au titre de la CAPI au sein de divers organismes, est programmé en date du 12 mai 2026. Le Conseil Communautaire suivant est prévu en date du 25 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 14.

Aurélie MARECAL

Secrétaire de séance



Jean PAPADOPULO

Président de la CAPI



